Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_073-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 24 juin 2026
La séance a été publique le jeudi 02 juillet 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Monsieur DRÉANO, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Madame DRÉAN, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GUIDAL (procuration à Madame BLAIZOT), Madame SAINTAGNE (procuration à Madame HÉBERLÉ), Madame BELLEGO (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-073 DÉNOMINATION DES VOIES DANS LE HAMEAU PRAD ER LOEIZ

Exposé :

L'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que la dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal et qu'il lui appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre le nom d'oiseaux du marais et de poursuivre ainsi la thématique des rues adjacentes :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_073-DE

Opération Hameau Prad er Loeiz :	**Traduction bretonne**
Rue des Aigrettes	Straed an Herlegoned
Rue du Phragmite aquatique	Straed ar Rouzeganed-dour
Impasse de la spatule blanche	Hent-Dall ar Spanelled Gwenn

Proposition

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriale,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 23 juin 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider et d'adopter la dénomination « rue des Aigrettes- Straed an Herlegoned », rue du Phragmite aquatique- Straed ar Rouzeganed-dour» et impasse de la spatule blanche- Hent-Dall ar Spanelled Gwenn»,

-de charger Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de ces dénominations,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 06 juillet 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire